

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 octobre 2020

° ° °

Le vingt-six octobre deux mille vingt à dix-neuf heures, à 19 H, le conseil municipal de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François Mourra, Maire.

Etaient présents : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, I. Chevalier, M. Dubois, H. Fournaise, E. Griffon, G. Novak, V. Panier

Etaient excusées : C.Gérard, F. Servagnat

Secrétaire : M. Dubois

APPROBATION DU PROCES VERBAL :

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le Maire expose que le 20 juillet dernier, par délibération n°CC-2020-89, le Conseil communautaire a fixé à 157 le nombre de membres composant la CLECT et la répartition entre les communes de la Communauté Urbaine, à savoir

- Commune de Reims : 10 membres
- Commune de Tinquieux : 3 membres
- Communes de Bétheny, Cormontreuil, Fismes : 2 membres
- Autres communes : 1 membre

En ce qui concerne la commune de Vandeuil, les représentants désignés sont :

- le Maire, François Mourra, comme membre titulaire
- le Premier Adjoint, Claude Moreaux, comme suppléant.

TRAVAUX D'EAU POTABLE ROUTE DE BREUIL :

Le Maire indique que les travaux de raccordement des usagers de la route de Breuil sont achevés. Il ne reste qu'à poser les nouveaux compteurs. Lors de ces travaux, une anomalie est apparue : le branchement d'un riverain de la rue de la Robe est connecté sur le regard de la route de Breuil.

Le Maire a signalé ce problème à la Communauté Urbaine qui s'est engagé à y apporter une solution prochainement.

RESULTATS DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) :

L'enquête publique s'est déroulée sans que personne ne se soit présenté. Le Commissaire enquêteur a été présent à trois reprises et cette phase du PLU est maintenant terminée. Le commissaire enquêteur a remis ses observations qui se résument en deux remarques, auxquelles il a été apporté les réponses satisfaisantes.

Le conseil prend acte de ces éléments.

CONVENTION INFORMATIQUE :

Le Maire rappelle qu'il y a trois ans une convention a été signée avec 4 autres communes qui utilisaient les mêmes services informatiques et qu'il y a lieu de renouveler cette convention.

Le service unifié constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements de différentes structures pour une mise en commun des moyens afin de favoriser la réalisation d'une mission d'intérêt public locale sur un territoire. En effet les compétences financières et techniques, ainsi que les équipements susvisés, donneront lieu à une mutualisation plus efficace et plus économe s'il est géré par une personne morale cocontractante pour le compte des autres cocontractants.

En l'espèce, le service unifié intervient dans le domaine des logiciels métiers. Il a vocation à homogénéiser les logiciels métiers à une échelle cohérente permettant à la fois de réaliser des économies d'échelle ainsi que de monter en qualité l'offre du service au public.

Le Maire donne lecture de la convention.

Après discussion, le conseil donne son accord pour que le Maire y appose sa signature.

ATTRIBUTION DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE DE LA PLACE

Le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence sous forme de procédure adaptée, a été lancé le 25 juin 2020 en vue de l'attribution des travaux de l'opération citée en objet.

- LOT 01 – INSTALLATION DE CHANTIER / GROS OEUVRE
- LOT 02 – DEMOLITION
- LOT 03 – VRD / ECLAIRAGE EXTERIEUR / MOBILIER URBAIN
- LOT 04 – CHARPENTE /COUVERTURE/BARDAGE BOIS
- LOT 05 – ELECTRICITE
- LOT 06 – METALLERIE / ESCALIER EXTERIEUR
- LOT 07 – REVETEMENT DE SOL (Carrelage extérieur)
- LOT 08 – AIRE DE JEUX

Les travaux étaient estimés à 468 465,00 € HTVA

Les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation sont les suivants :

- ✓ La valeur technique de l'offre (60 %)
- ✓ Le coût de la prestation (40 %)

Après analyse des offres, il a été décidé :

- d'attribuer les lots suivants aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses à savoir :

- Lot 02 : DEMOLITION à l'entreprise **GENIDEM – 51 370 SAINT-BRICE COURCELLES** pour un montant de **24 990,00 € HTVA**
- Lot 03 : VRD à l'entreprise **SO LO TRA –51 390 GUEUX,** pour un montant de **177 988,90 € HTVA**
- Lot 05 : ELECTRICITE à l'entreprise **BLANCHARD ELECTRICITE- 51 370 SAINT BRICE COURCELLES** pour un montant de **9 237,75 € HTVA**
- Lot 08 : AIRE DE JEUX –à l'entreprise **PRO LU DIC – 37 210 VOUVRAY,** pour un montant de **40 044,60 € HTVA**

- d'engager les négociations conformément aux dispositions du règlement de consultation avec les entreprises ayant répondu pour les lots :

- Lot 01 : Installation de chantier gros œuvre, à savoir :
 - **LE BATIMENT ASSOCIE**
 - **COSSU**
- Lot 04 : Charpente couverture bardage, à savoir :
 - **LE BATIMENT ASSOCIE**
 - **LES COUVREURS GOMBERT**
- Lot 06 : SERRURERIE, à savoir :
 - **CHEYERE**
 - **APB**
 - **AFM LEROY**
- Lot 07 : CARRELAGE, à savoir :
 - **MARZIN PRO**

Au vu du rapport d'analyse des offres après négociation, établi par le maître d'œuvre et après classement de ces dernières, il a été décidé d'attribuer :

- Lot 01 : Installation de chantier gros œuvre à l'entreprise **LE BATIMENT ASSOCIE** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de **127 647,43 € HTVA.**
- Lot 04 : Charpente couverture bardage à l'entreprise **LE BATIMENT ASSOCIE** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de **32 000,00 € HTVA**
- Lot 06 : Serrurerie à l'entreprise **CHEYERE** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de **76 990,00 € HTVA**

Au vu de ce rapport, le Maire propose de relancer le lot 07 revêtement de sols sur la base d'un nouveau cahier des charges et une nouvelle estimation compte tenu des contraintes techniques de cette prestation. Cette nouvelle estimation est arrêtée à **68 379,00 € HTVA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises économiquement les plus avantageuses pour les montants rappelés ci-dessus.
- autorise le Maire à relancer le lot n° 07 revêtements de sols sous forme de procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R 2123-1-1° et L 2123-1 du code de la commande publique.

MECENAT :

Le Maire explique qu'il a rencontré le Maître verrier Bruno Pigeon, spécialisé dans la création et la réalisation de vitraux. Après avoir visité l'église de Vandeuil, reconstruite après la première guerre mondiale, il lui a indiqué qu'un mécène s'intéressait à cette réalisation de l'époque « art déco ».

L'église ayant été rénovée (toiture, clocher, abat-sons, plafond intérieur) et bien entretenue, ce donateur avait donné son accord pour financer et confier cette opération à Bruno Pigeon, dont l'atelier est à Reims. Ce dernier a déjà œuvré dans plusieurs églises (à Villers aux nœuds, à Cauroy les Hermonville, à Fismes...). Un petit groupe constitué des représentants du conseil, de paroissiens, du Père Arnaud Toury animateur de la nouvelle mission de notre territoire, et bien sûr de Bruno Pigeon, s'est réuni pour réfléchir sur les thèmes à aborder et sur les détails contribuant au projet.

Les vitraux devraient être en place pour l'été prochain.